



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019) Centre hospitalier universitaire d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de- Seine)

Visite du 2 au 4 mai 2016 et du 16 au 17 janvier 2017 (1^{ère} visite)

1. BONNES PRATIQUES

La multiplication des sorties, notamment celles non accompagnées de quelques heures, favorisée par l'implantation du centre hospitalier au cœur de la ville, mérite d'être soulignée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le certificat médical attestant de l'impossibilité de comparution à l'audience du juge des libertés et de la détention est confirmé par un psychiatre ne participant pas à la prise en charge du patient.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

En cas de procédure de péril imminent, les démarches effectuées pour rechercher un tiers font l'objet d'un relevé. Ce relevé fait partie du dossier de saisine et est communiqué à l'avocat.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le tableau de bord des patients admis en soins psychiatriques sans consentement, d'une lecture et d'une utilisation aisées, permet un suivi en temps réel des hospitalisations sans consentement sous de nombreuses facettes, notamment administratives et judiciaires. Son exploitation peut contribuer, en raison de son exhaustivité, à l'amélioration de la qualité des soins dans le respect des droits des patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

2. RECOMMANDATIONS

MINISTERE DE LA SANTE – OBSERVATION GENERALE

L'Agence régionale de santé me confirme que les recommandations font l'objet d'un suivi qui lui a été rapporté. D'ores et déjà 4 recommandations ont été mises en œuvre et 5 sont en cours.

Le déroulement de la visite réalisée en deux temps, d'abord avant le déménagement puis peu après l'installation dans les nouveaux locaux dans une organisation non rodée, peut avoir contribué à certaines appréciations négatives du rapport alors que le ressenti des professionnels et usagers est aujourd'hui positif. Ce contexte fait que certaines recommandations ne sont plus d'actualité ou en tous cas ne nécessitent plus d'actions nouvelles.

Compte tenu du nombre important de patients admis en soins contraints, la commission départementale de soins psychiatriques devrait organiser ses visites, tant en durée qu'en composition de la mission, de façon à pouvoir exercer un réel contrôle du contenu des dossiers et entendre les patients qui demandent à être reçus, car tel n'est pas systématiquement le cas.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les présentations au juge des libertés et de la détention interviennent parfois dans un délai trop court après l'admission pour permettre au juge d'apprécier l'évolution du patient sur une durée suffisante. Les audiences doivent être tenues plus près de l'expiration du délai de 12 jours prévu par la loi.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

S'agissant de la question de la sexualité, les soignants devraient s'interroger sur les moyens dont les personnes concernées pourraient disposer pour gérer leur vie affective et sexuelle tout en conciliant ce droit avec les restrictions médicalement justifiées.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Il serait souhaitable de renforcer la politique de choix des menus par les patients via une sensibilisation des soignants des unités de psychiatrie.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Si le service de sécurité doit être immédiatement informé de la mise en isolement ou sous contention des patients de manière à signaler leur présence aux services de secours en cas de sinistre dans les bâtiments, il ne devrait pas intervenir directement auprès des patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Des intervenants spécifiques et des espaces sportifs devraient se développer au sein des unités de psychiatrie, au bénéfice des patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un registre conforme à l'article L.3222-5-1 du code de la santé publique doit être mis en place, comportant les éléments prévus par la loi du 26 janvier 2016. Il devrait aussi mentionner les recours tentés pour éviter l'isolement. L'enregistrement des données sur le dossier informatisé du patient ne dispense pas de la tenue de ce registre.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le registre des mesures d'isolement et contention est opérationnel, il a été informatisé comme le permet la loi.

L'unité ouverte, atone, gagnerait à développer une activité extra-médicale plus soutenue.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le projet médical ne doit pas reposer sur la seule médication mais s'assortir d'activités ciblées visant au bien-être physique et mental de la personne (psychomotricité, ergothérapie, art thérapie, etc.).

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les fouilles auxquelles sont soumis les patients au retour de permission sont pratiquées en dehors de toute disposition légale ou réglementaire ; elles doivent impérativement cesser.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le port du pyjama doit être strictement proportionné à la nécessité des soins requis et doit être limité à une brève durée et lorsque le patient est mis en chambre d'isolement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'interdiction absolue d'accès au téléphone portable, affirmée lors de la deuxième visite, constitue une atteinte aux droits qui ne saurait être justifiée par l'utilisation induite qu'en font certains patients. Il conviendrait de poser le principe d'un accès libre sauf contre-indication du médecin y compris pour les restrictions liées au risque d'utilisation inappropriée de l'appareil téléphonique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les contrôleurs réitèrent les recommandations émises lors de la première visite. Il est regrettable que les patients errent dans les couloirs ou s'agglutinent devant la télévision. Il conviendrait de favoriser les activités permettant une réadaptation sociale en enrichissant ou préservant leurs acquis. La création d'ateliers d'ergothérapie pourrait ainsi être envisagée pour éviter l'errance des patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE